

Le PRÉSIDENT: Non, ce n'est pas ce à quoi je m'attendais.

M. HOMUTH: Non. Etes-vous en mesure de parler au nom du détaillant à qui vous vendez du pain? Je ne crois pas que vous devriez lui poser cette question, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Il appartient au Comité d'en décider. Je crois que c'est une question très convenable.

M. IRVINE: Quelque autre personne a posé cette question.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'elle est étroitement reliée au sujet à l'étude.

M. MERRITT: Sûrement, c'est le détaillant qui vend le pain 14 cents, non pas ces gens. Ces gens vendent au magasin moins que 14 cents. Il leur faut justifier leur prix de livraison à domicile.

Le PRÉSIDENT: C'est vrai, monsieur Merritt. Quand ils le vendent directement, ils obtiennent 14 cents, mais quand ils le vendent au détaillant, celui-ci pourrait le vendre moins que cela. Ils demandent peut-être 12 ou 13 cents, mais de toute façon le prix est plus bas que celui que paie le consommateur pour le pain livré directement.

M. HARKNESS: Ils ne savent pas que le détaillant va obtenir 14 cents.

M. LESAGE: Oh oui, ils lui disent de l'obtenir.

M. HARKNESS: Une minute seulement. Il y a un cas dont nous avons entendu parler, celui des *Pickering Farms Limited*; dans leur magasin, ils vendent le pain 13 cents. En d'autres mots, le détaillant peut vendre au prix qu'il veut. Je ne sais pas pourquoi le prix de 14 cents devrait être mis sur l'enveloppe. Dans la plupart des cas, le détaillant ne le vend pas à ce prix, et il n'est pas tenu de le faire.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être obtenir immédiatement la réponse. Nous pourrions le demander à monsieur Loftus. Est-ce qu'une partie de votre pain se vend au détail moins que 14 cents?

M. LOFTUS: Il me faudrait deviner, monsieur le président. Je ne puis le dire; nous avons tant de clients.

Le PRÉSIDENT: Je sais, mais vous devez savoir si des gens vendent votre pain en bas du prix de détail que vous marquez; vous devez au moins en avoir une idée générale si cela se fait. C'est ce dont je parle.

M. LOFTUS: Je ne le sais pas.

Le PRÉSIDENT: Non.

M. LOFTUS: Il peut exister des cas dont je ne suis pas au courant.

M. LESAGE: Il y a les Dionne qui vendent votre pain 13 cents.

M. LOFTUS: Est-ce que nous approvisionnons les Dionne?

M. ANTLIFF: Oui.

M. LOFTUS: Eh bien, monsieur le président, je veux que vous compreniez bien que nous avons un grand nombre de clients, et je ne le sais certainement pas à mon bureau; mais si des magasins désirent vendre notre pain en prenant une plus petite marge, je n'y puis rien.

M. WINTERS: Je ne crois pas que les Dionne vendent à ce prix.

Le PRÉSIDENT: Pas leur pain. Je ne vous interroge pas au sujet d'un cas individuel; je sais que vous ne pouvez pas avoir personnellement connaissance de tout; mais si vous constatiez que des détaillants vendent votre pain moins que 14 cents, que feriez-vous?

M. LOFTUS: Je n'y pourrais rien.

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez cesser de leur vendre.

M. LOFTUS: Mais nous ne le ferions pas.

Le PRÉSIDENT: Vous ne le feriez pas?